

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 35 35 38

Durée

1 jour
07 heures

Public

Toute personne devant effectuer des tâches de travaux en hauteur.

Pré-requis

Savoir écrire et parler le français et être équipé de ses EPI

Effectif

Maximum 11 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Exposés suivis de discussions étayées par : Projection de films – Rétroprojections – Exercices pratiques.

Formateur

Formateur qualifié en travaux en hauteur

Suivi et évaluation

Contrôle des connaissances tout au long de la formation
Contrôle final pratique et écrit effectuer à la fin du stage
Evaluation du stage.

Attestation de fin de formation.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

- Savoir travailler en sécurité en utilisant les E.P.I. et les matériels les mieux adaptés
- Permettre d'utiliser les nacelles élévatrices dans des conditions optimales de travail, en sécurité.

Contenu

1. Juridique :

- Décret de loi
- Normes
- Arrêtés – recommandations
- Aspects juridiques
- Conséquences
- Transfert de responsabilités
- Prêt d'un échafaudage
- Utilisation d'un échafaudage prêté
- Intervention de prestataires extérieurs
- Contrôle et vérification

2. Equipements de Protection Individuelle :

- Les équipements obligatoires
- L'utilisation
- La vérification
- Mise en condition réelle (sous réserve d'aptitude médicale)
- Les installations provisoires collectives
- Les installations provisoires individuelles
- Les lignes de vie
- Les filets de sécurité

3. Les accès pour travaux en hauteur :

- Les escabeaux
- Les échelles
- Les plates-formes individuelles roulantes
- Les échafaudages roulants
- Les élévateurs de personnel
- Les autorisations de conduite
- Les crinolines
- Les échafaudages de service

4. Les exercices pratiques :

- Mise en condition réelle d'accès en hauteur, vérification du comportement

